



**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N°88 / 2011-2016

- 1. Adoption du projet de requalification de la route du Bois-Genoud**
- 2. Adoption des cessions, expropriations, emprises et décadastration partielle des parcelles 819 et 2014. Transfert au domaine public cantonal DP 510 et au nouveau DP communal résultant de la décadastration de la parcelle 980**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis :**

Jeudi 1^{er} octobre 2015 à 19h30

Salle de conférence « Sorge »

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

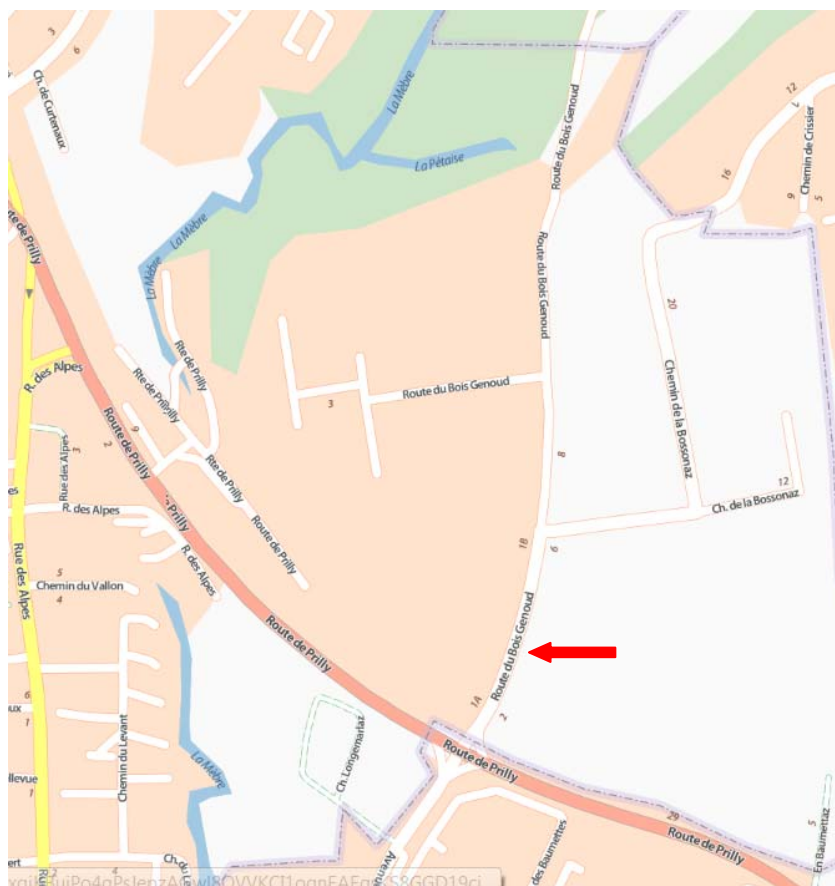
1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de demander à votre Conseil l'adoption du projet de requalification de la route du Bois-Genoud, ainsi que l'adoption des cessions, expropriations, emprises et décadastration partielle des parcelles 819 et 2014, ainsi que le transfert au domaine public cantonal DP 510 et au nouveau domaine public communal résultant de la décadastration de la parcelle 980.

2. SITUATION ET CONTEXTE

2.1 Situation

La route du Bois-Genoud est située dans la zone industrielle Ley Outre, au nord de la route cantonale 251A (route de Prilly).



La route du Bois-Genoud permet de desservir les entreprises situées le long de la route. Il s'agit actuellement d'une route de desserte, à caractère industriel.

Elle est sans issue et dessert également, à son extrémité nord, le Domaine de Bois Genoud SA (Ecole Steiner) qui se trouve sur le territoire communal de Lausanne. La route appartient d'ailleurs au Domaine de Bois Genoud dès qu'elle quitte le territoire communal.



Image prise à la hauteur de la tuilerie en direction du sud



Vue aérienne avec au sud, le carrefour de Bois-Genoud qui se trouve à la limite communale avec Renens

2.2 CONTEXTE

Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud a été élaboré parallèlement au projet du plan de quartier "Ley Outre Ouest (Orée)". Ces deux projets sont coordonnées et indissociables. Le projet de plan de quartier est traité dans le préavis municipal n° 87/2011-2016 (voir préavis).

Le projet de PQ n'est pas réalisable sans le projet de requalification. En effet, comme mentionné précédemment, la route du Bois-Genoud dessert aujourd'hui une zone industrielle incompatible avec les déve-

loppements prévus par le PQ: activités mixtes avec environ 87'000 m² de surface de plancher, ce qui représente un potentiel d'environ 1'750 habitants et emplois.

Le nombre de véhicules/jour est d'environ 4'000 pour la route du Bois-Genoud. Ce trafic diminue progressivement en direction du nord (environ 1'000 véh/j à la hauteur de la tuilerie). Ces chiffres sont issus de mesures prises entre 2010 et 2014.

Par ailleurs, la route du Bois-Genoud est située au cœur d'un site stratégique d'importance cantonale en pleine mutation tel que définit par le plan directeur localisé (PDL) Ley Outre, approuvé en 2011, qui prévoit le développement des parcelles situées de part et d'autre de la route du Bois-Genoud.

Plusieurs projets d'envergure sont en cours, tant routiers qu'urbanistiques:

- création de deux nouvelles jonctions autoroutières à Ecublens et Chavannes;
- amélioration réseau routier cantonal: carrefour En Praz;
- aménagements pour le bus à haut niveau de service (BHNS) devant relier, dans un premier temps, Lutry à Crissier-Bré en traversant Crissier sur la RC 179;
- projets de plan de quartier "Lentillières Nord" et "Ley Outre Ouest" pour les plus avancés et plus importants situés le long de la route cantonale. Un projet de plan de quartier est également en discussion pour les secteurs 8, 9, 10 du PDL Ley Outre (partie est de Ley Outre) et à "En Chise" à côté de "Lentillières Nord". Divers projets de plans de quartier sont également en cours à Prilly et Renens à proximité immédiate de la route cantonale (route de Prilly).

3. PROJET

3.1 Objectifs

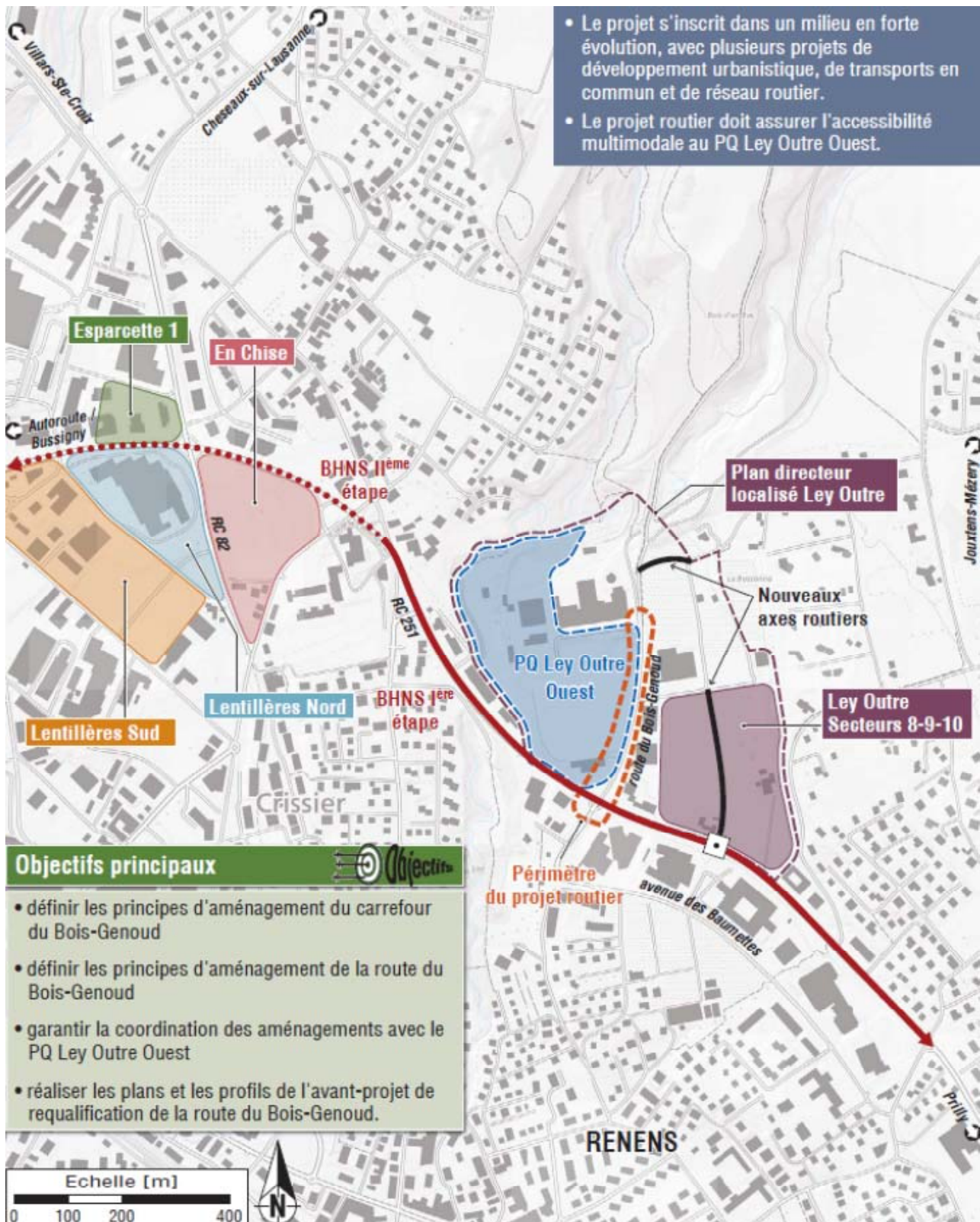
Les objectifs principaux du projet sont:

- garantir la bonne insertion du projet dans l'environnement construit existant et futur (voir illustration ci-dessous avec tous les projets en cours);
- garantir la coordination des aménagements avec le PQ "Ley Outre Ouest".

Compte tenu de ces importantes mutations à venir, le projet de requalification propose d'échelonner dans le temps la réalisation des travaux:

- état à court terme (~2018): développement partiel du PQ "Ley Outre Ouest" (env. 50% du potentiel);
- état à moyen terme (~2022): développement complet du PQ et insertion projet BHNS le long de la route de Prilly;
- état à long terme (~2030): développement du PDL Ley Outre et développement complet des planifications prévues par le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Le projet de requalification a permis d'étudier les trois états. Toutefois, compte tenu du fait que le projet d'ouvrage du BHNS n'est pas entièrement terminé, le présent projet de requalification concerne uniquement l'état à court terme. Les deux autres états feront l'objet de nouveaux projets.



Contexte de l'étude, rapport Transitec

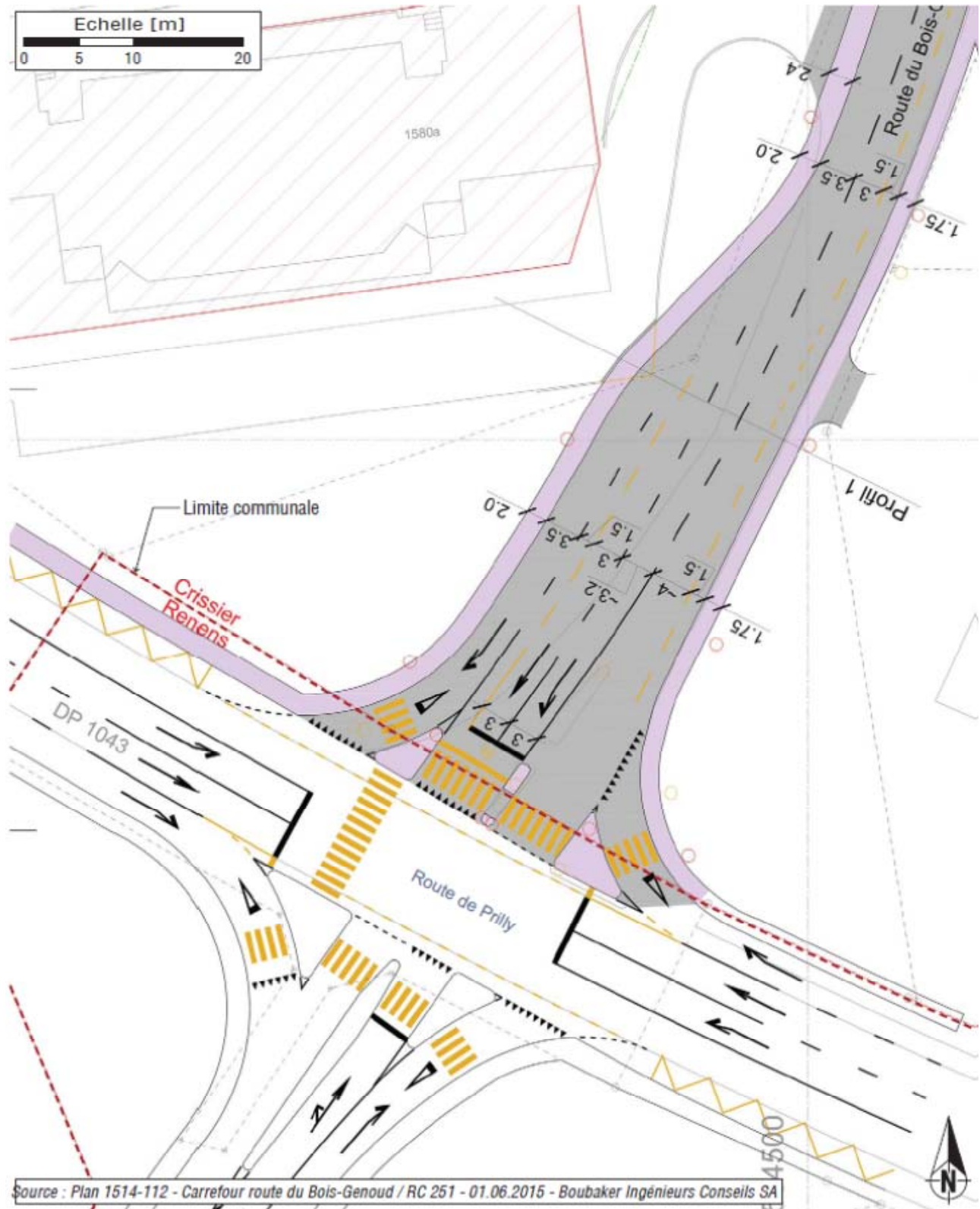
3.2 Aménagements

Carrefour de Bois-Genoud

A court terme, seule la branche nord du carrefour de Bois-Genoud sera modifiée avec la création de trois voies de présélection dont une non régulée (mouvement de tourner à droite en direction du centre de Crissier: voir illustration qui suit).

Cette modification devra permettre d'absorber la génération de trafic supplémentaire prévue par la moitié développement du plan de quartier "Ley Outre Ouest" vers 2018.

Si seule cette modification est apportée au projet, c'est parce que le projet d'ouvrage du BHNS n'est pas encore entièrement abouti. C'est donc par souci d'optimisation des investissements communaux que le réaménagement complet est différé.



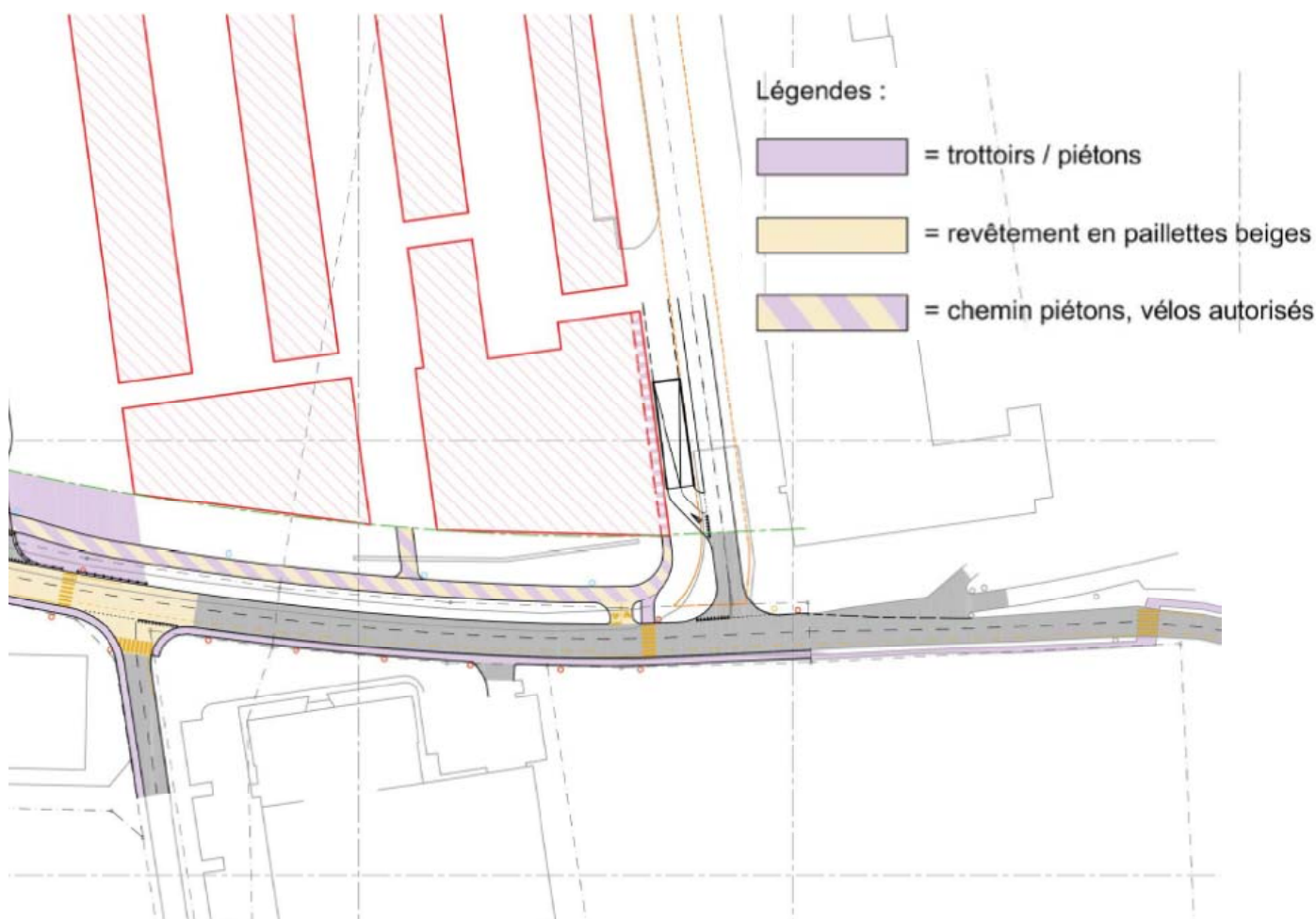
Route du Bois-Genoud

Les aménagements prévus le long de la route du Bois-Genoud comportent:

- le maintien du trottoir existant à l'est de largeur variable (1,5-1,75 mètre);
- une bande cyclable à la montée de 1,5 mètre;
- une voie pour les véhicules motorisés individuels de 3 mètres dans le sens montant;
- une voie pour les véhicules motorisés individuels de 3,5 mètres dans le sens descendant;
- une bande mixte piétons-vélos à l'intérieur de la bande de 20 mètres et à l'écart de la chaussée (cette bande se situe sur la parcelle de Piazza Immobilien AG et ne fera pas partie du domaine public communal).



Projet de requalification, situation générale – partie sud, Boubaker ingénieurs-conseils SA



Projet de requalification, situation générale – partie nord, Boubaker ingénieurs-conseils SA

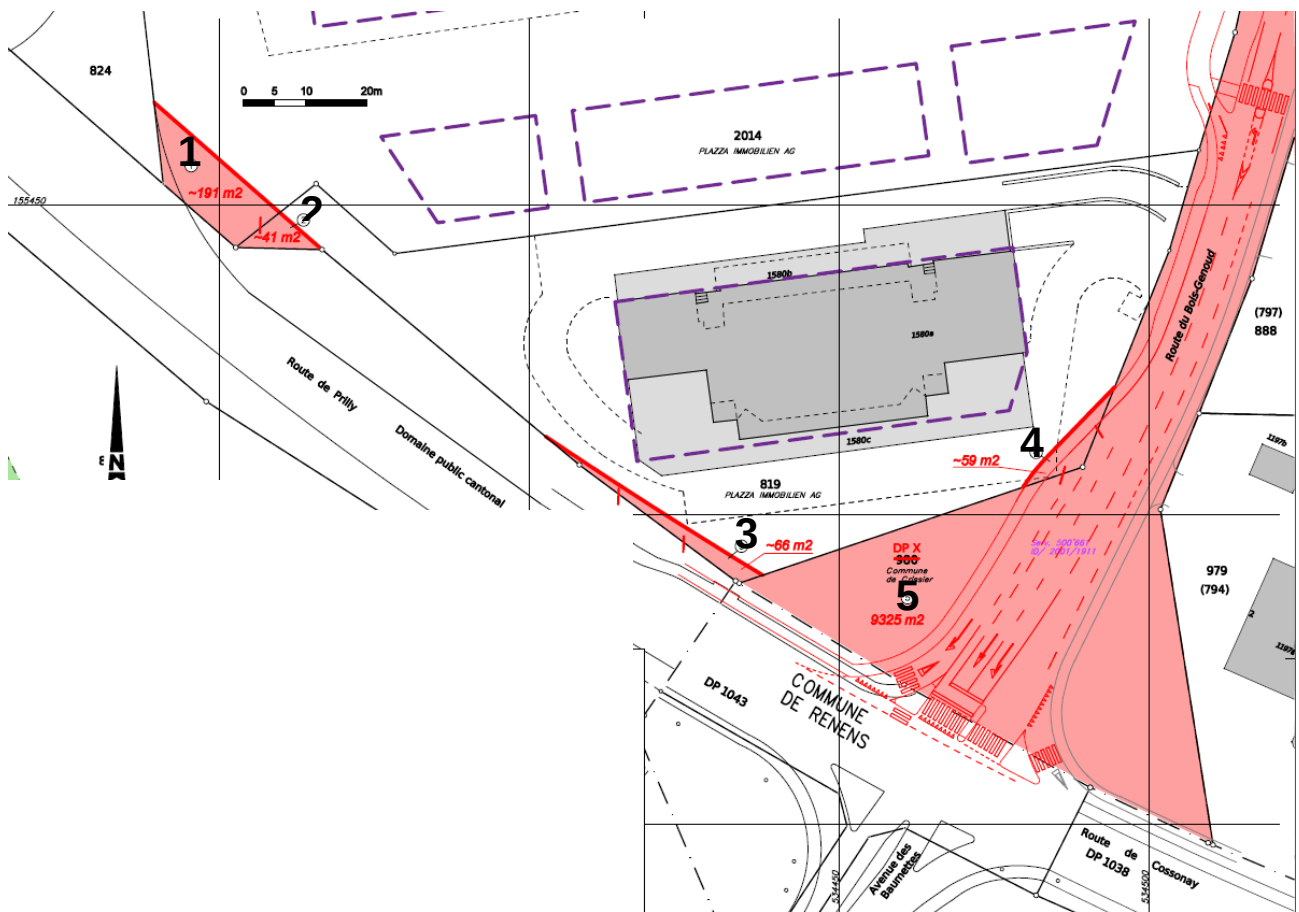
3.3 Foncier

Le projet de requalification de la route du Bois-Genoud implique des modifications des limites parcellaires (fractionnement) telles qu'illustrées comme suit avec les emprises.

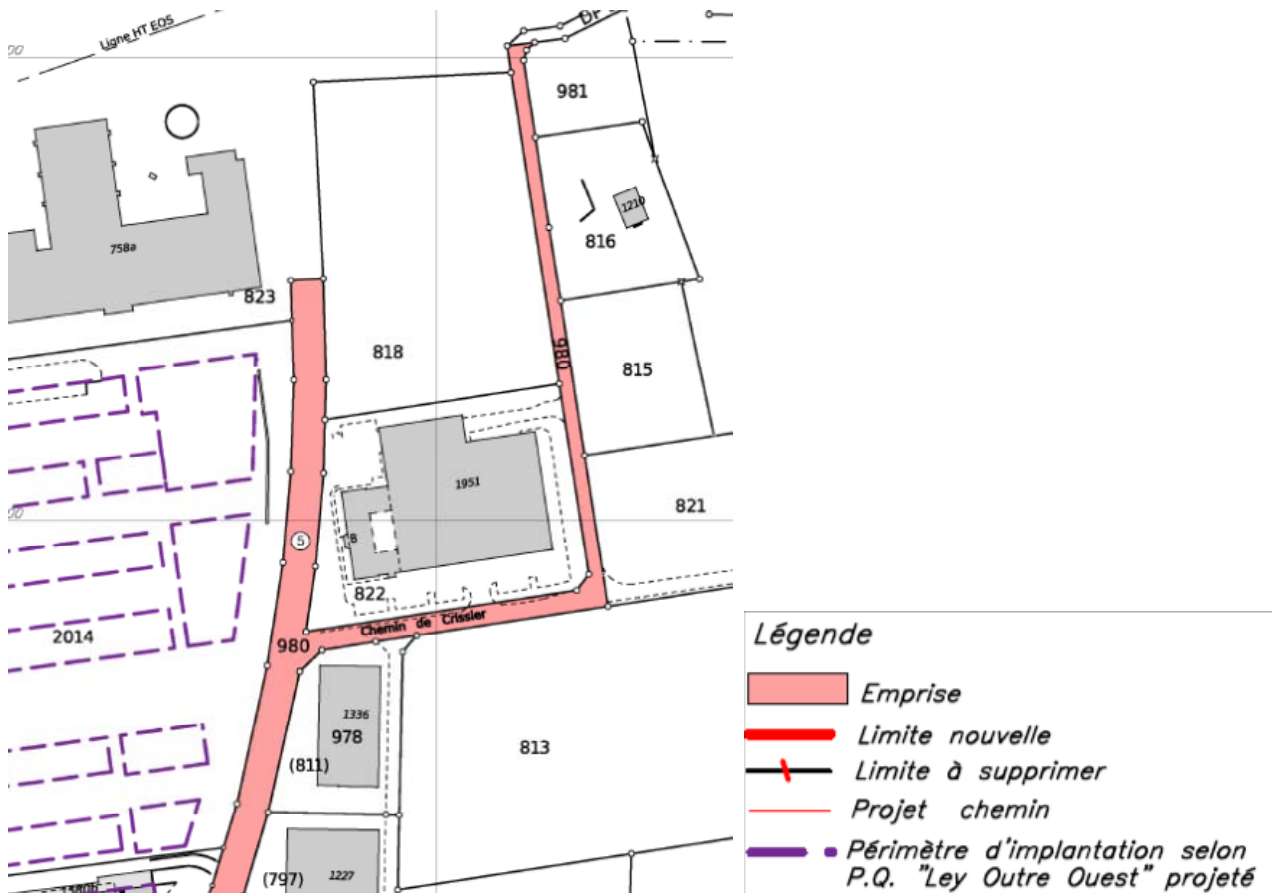
Les emprises le long de la route de Prilly, les numéros 1, 2 et 3, sont liées au futur projet de bus à haut niveau de service (BHNS) qui nécessitera un élargissement de chaussée.

Pour le reste, les emprises concernent les aménagements liés à la route du Bois-Genoud. Comme la route du Bois-Genoud constitue une propriété privée communale (parcelle 980), il est proposé de créer un domaine public communal en remplacement.

L'emprise numéro 5 concerne ce transfert au domaine public communal de la parcelle 980 (environ 9'325 m2).



Plan situation, Renaud & Burnand, juin 2015 – partie sud et nord (en bas)



Compte tenu des accords trouvés avec le propriétaire foncier concerné (Plazza Immobilien AG), aucune procédure d'expropriation ne s'avère nécessaire. Les accords ont tous été signés à l'amiable (plans et conventions) avant l'enquête publique.

4. PROCÉDURE

Le projet de requalification a suivi la même procédure que le projet de plan de quartier "Ley Outre Ouest", à savoir, un examen préalable des services cantonaux le 9 février 2015 avec un "préavis positif" sous réserve de quelques modifications à apporter avant l'enquête publique.

Le projet a été modifié conformément aux demandes des services cantonaux et a pu poursuivre la procédure de légalisation (enquête publique).

Le volet foncier du projet (les cessions, expropriations, emprises et décadastrations partielles des parcelles 819 et 2014 et les transferts au domaine public cantonal DP 510 et au nouveau domaine public communal résultant de la décadastration de la parcelle 980) a suivi la même procédure de légalisation que le projet routier.

5. ENQUÊTE PUBLIQUE

Selon les dispositions des articles 13, al. 3 LRou et 57 et suivants LATC le projet de requalification de la route du Bois-Genoud et le projet de fractionnement (volet foncier) ont été mis à l'enquête publique du 13 juin au 13 juillet 2015.

Comme plus de la moitié du carrefour de Bois Genoud est sur le territoire communal de Renens, le projet de requalification a également été mis à l'enquête dans cette commune et sera également soumis au Conseil Communal de Renens pour demande d'adoption lors de sa prochaine séance.

A l'issue des deux enquêtes publiques (projets routier et foncier) aucune opposition n'a été enregistrée à Crissier, ni à Renens.

Deux observations ont été reçues: de l'Association transports et environnement (ATE) et du Service intercommunal de l'électricité (SIE) SA.

La première, de l'ATE, porte sur la question d'un possible conflit entre vélos, piétons et voitures le long de la route au droit de la future place de l'Orée prévue au centre du quartier. Aussi, l'ATE recommande de prévoir un rehaussement du trottoir mixte afin de marquer le cédez-le-passage des véhicules motorisés.

L'observation du SIE concerne les travaux de requalification de la route qui selon eux devraient se faire avant l'aménagement du quartier de Ley Outre Ouest.

Ces observations seront prises en compte lors de l'élaboration des projets d'ouvrage.

6. CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 88/2011-2016 du 23 mars 2015
- vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le projet de requalification de la route du Bois-Genoud.
2. D'adopter les cessions, expropriations, emprises et décadastrations partielles des parcelles 819 et 2014, ainsi que les transferts au domaine public cantonal DP 510 et au nouveau domaine public communal résultant de la décadastration de la parcelle 980.

Adopté par la Municipalité en séance du 14 septembre 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

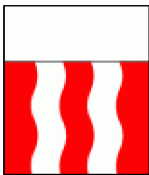
D. Lang

Délégué de la Municipalité à convoquer :

M. Tendon, Syndic
Mme Jatton, municipale en charge des infrastructures

Annexes :
- 1 plan "projet d'aménagement routier" (plan de situation de Renaud & Burnand, 1^{er} juin 2015);
- 2 plans "emprises de terrain" (2 plans de situation de Renaud & Burnand, 1^{er} juin 2015).

COMMUNES DE CRISSIER ET RENENS



Plan dressé pour mise à l'enquête publique

Route du Bois-Genoud

PROJET D'UN AMENAGEMENT ROUTIER

PLAN DE SITUATION

renaud burnand

Géomètres officiels – Ingénieurs du génie rural EPF/SIA
Chemin du Devin 51 – 1012 Lausanne – Tél. 021 321 38 80
Email : info@renaud-burnand.ch – Fax. 021 321 38 89
Site : www.renaud-burnand.ch

Le géomètre officiel :

Crissier, plan n° 21

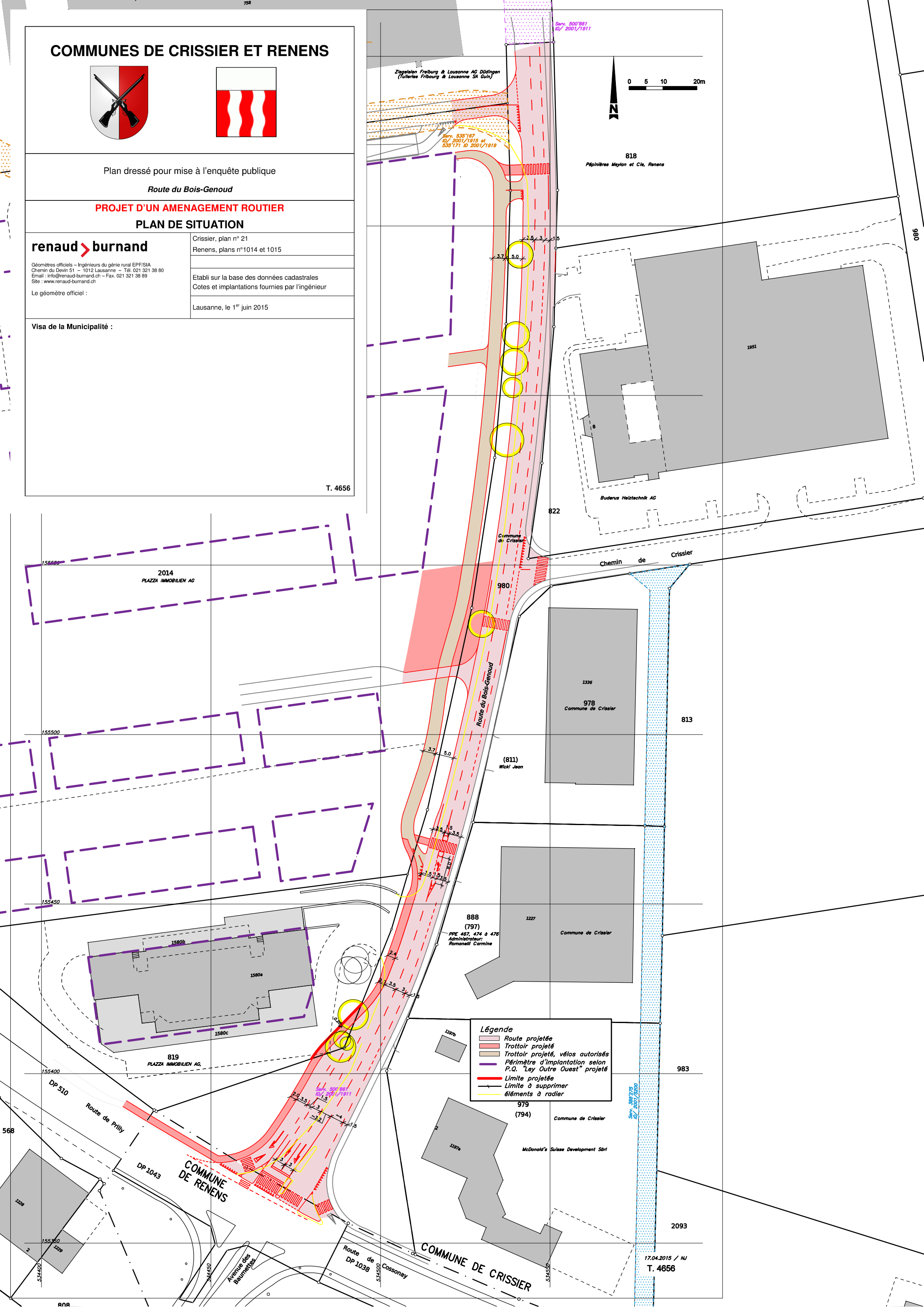
Renens, plans n°1014 et 1015

Etabli sur la base des données cadastrales
Cotes et implantations fournies par l'ingénieur

Lausanne, le 1^{er} juin 2015

Visa de la Municipalité :

T. 4656



Légende

- Route projetée
- Trottoir projeté
- Trottoir projeté, vélos autorisés
- Périmètre d'implantation selon P.Q. "Ley Outre Ouest" projeté
- Limite projetée
- Limite à supprimer
- éléments à radier

17.04.2015 / NJ
T. 4656

COMMUNE DE CRISSIER



Plan dressé pour mise à l'enquête publique de décadastation

Route de Prilly - Route du Bois-Genoud

EMPRISES DE TERRAINS

Décadastation partielle et transfert au domaine public communal (DP X)

et cantonal DP 510 - Parcelles 819, 980 et 2014

PLAN DE SITUATION

renaud burnand

Géomètres officiels - Ingénieurs du génie rural EPF/SIA
Chemin du Devin 51 - 1012 Lausanne - Tél. 021 321 38 80
Email : info@renaud-burnand.ch - Fax. 021 321 38 89
Site: www.renaud-burnand.ch
Le géomètre officiel :

Plan n° 21

Coordonnées moyennes: 533'450 / 155'400

Etabli sur la base des données cadastrales

Lausanne, le 1er juin 2015

TABLEAU DES EMPRISES

Parcelle	Propriétaire	Situation	Nature	Surface cad. totale	No ad hoc	Emprise
2014	PLAZZA IMMOBILIER AG	Route du Bois-Genoud	Place-jardin	50703 m²	1	~191 m²
819	PLAZZA IMMOBILIER AG	Route du Bois-Genoud 1	Bâtiment commercial N°ECA 1580	5670 m²	2	~41 m²
			Place-jardin		3	~66 m²
					4	~59 m²
980	Commune de Crissier	Chemin de la Bossonnaz	Route, chemin	9325 m²	5	9325 m² (toute la parcelle)

Surfaces sous réserve d'abornement définitif

TRAITEMENT DES SERVITUDES TOUCHEES:

N° servitude	parcelle concernée	Descriptif	Traitement
N° 500661 Id 2001/1911	980	Passage à pied, pour véhicules légers et canalisations	à supprimer sur le n°ad hoc 5

T. 4656

The map illustrates the proposed land use changes and public domain transfers for parcels 2014, 819, and 980. Parcel 2014 (PLAZZA IMMOBILIER AG) is shown with a new boundary (red line) and a proposed path (dashed red line). Parcel 819 (PLAZZA IMMOBILIER AG) is shown with a new boundary (red line) and a proposed path (dashed red line). Parcel 980 (Commune de Crissier) is shown with a new boundary (red line) and a proposed path (dashed red line). The map also shows the Route de Prilly, Route du Bois-Genoud, and Route de DP 1038. A legend indicates the new limits, limits to be removed, proposed paths, and the perimeter of the proposed 'Ley Outre Ouest' project. A scale bar and north arrow are included.

Les propriétaires :
La Commune de Crissier:
Parcelle 980, (futur DP X)

Visa de la Municipalité:

Parcelles 819 et 2014:

La commune de Crissier:
DP 510 (en traversée)

